



REGLEMENT DU MASTER

LIGUE

ARTICLE I : Conditions générales

1.1. Validité : Le présent règlement est valide à partir de la saison 2021/2022 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement ne l'annule.

1.2. Organisation du tournoi : La ligue PACA des échecs confie chaque année l'organisation du Master Ligue à un club qui s'engage à respecter le règlement de la compétition ainsi que le cahier des charges. Le Master Ligue est destiné à sélectionner chaque année son représentant au championnat de France individuel.

ARTICLE II : Déroulement des tournois

2 Calendrier 2023 : la date et le lieu sont fixés les 24 et 25 juin 2023 au complexe Vabre (face la Piscine) à Brignoles

2.1. Formule des tournois : tournoi toutes rondes sur 5 rondes

Les horaires des 5 rondes sont fixées comme suit :

- **R1** : Samedi 10 h - Pause repas 1 heure
- **R2** : Samedi 13h30
- **R3** : Samedi 16h15
- **R4** : Dimanche 09 h 30 - Pause repas : 1h
- **R5** : Dimanche 13 h 30

2.2. Cadence : la cadence est de 1 h + 30 secondes par coup.

ARTICLE III : Appariements et classements

3.1. Appariements : système toutes rondes

3.2. Classement et départage : le classement est effectué selon le nombre de points de parties. Les éventuels ex-æquo sont départagés dans l'ordre par le Sonneborn-Berger, puis la performance et enfin à l'âge en faveur du plus jeune.

ARTICLE IV : Titre

4.1. Titre : le vainqueur du Master Ligue est déclaré champion régional. Il est qualifié pour participer aux championnats de France individuels.

ARTICLE V : Arbitrage

5.1. Arbitre : l'arbitre est choisi par la Ligue PACA des échecs et le club organisateur en respect des directives de la Direction Nationale d'Arbitrage. Il est chargé de veiller au bon déroulement de la compétition. Sa rémunération et ses conditions d'hébergement seront conformes aux directives de la Ligue PACA Échecs.

Le président de la Ligue, Stéphane Escafre

L'arbitre principal,